

Séance du conseil municipal du 13 septembre 2017

Le treize septembre deux mil dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de Charancieu, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Christian GUTTIN, Maire de Charancieu.

Date de convocation du Conseil Municipal : 04 septembre 2017

Présents : Monsieur GUTTIN Christian, Monsieur GARCIA François, Monsieur HOUET Jean-Paul, Madame CLAVEL Corinne, Monsieur Arezki BOUKENDOUR, Monsieur REYNAUD David, Monsieur DIJOUX Sylver, Monsieur LARDIN Adrien, Monsieur GIRARD Thierry.

Absents : Madame POIPY Céline, Monsieur GIRAUDO Didier, Madame JANIN Danielle a donné procuration à Monsieur DIJOUX Sylver, Madame LIATARD Jocelyne a donné procuration à Monsieur Jean-Paul HOUET, Madame SAVELLI Christine a donné procuration à Madame Corinne CLAVEL, Monsieur JOUFFREY Marc a donné procuration à Monsieur GARCIA François.

Secrétaire de séance : Madame CLAVEL Corinne

URBANISME

Madame CLAVEL Corinne présente les dossiers d'urbanisme en cours vus en commission d'urbanisme.

Permis de construire :

-« Chemin de la grillatière », deux permis ont été déposés (lots POLAUD)

*au n°45, le permis DEUDON Antoine /BRANDAO Anaïs (maison + piscine) déposé le 30 juin a été refusé le 30 août car très incomplet. Il manquait notamment une étude de sol.

au n°57, le permis SEIGLE-BUYAT Sébastien /MOIRAND Corinne est en cours d'instruction. Le délai a été prolongé suite au dépôt de pièces complémentaires fin août.

- Le permis JULLIAN-DESAYES Ingrid du 18 août 2014 a été retiré le 07 septembre suite à la demande de l'intéressée.

Déclarations préalables :

-La DP MAURICE-BRACQUART Florence 105 route de la Gillibardière a été accordée pour l'ouverture d'une fenêtre et la transformation d'une fenêtre en porte-fenêtre.

-La DP RABATEL Frédéric a été accordée le 12 juillet au GROUP'ENR pour la pose de 6 panneaux photovoltaïques (9.6m²) en toiture .

-La DP MICKES Régis/DUBUIS Cédric 70 route du village a été accordée le 11 août pour la création d'une véranda aluminium (17.15m²).

-La DP TASCHNINI Jean-Luc 1735 route de chalamand a été accordée le 11 août pour l'extension par création d'un auvent ouvert et d'une chambre façade nord (10.42m²)

-La DP RENAULT Max 105 route de la gillibardière a été accordée le 28 juillet pour la création d'une piscine (50.10m² : régularisation de l'existant)

- La DP RENAULT Max 106 route de la gillibardière a été accordée le 11 août pour la pose d'un abri voiture (14 m²).

- La DP SARL COTON, division de la propriété YVOREL située 670 route du village pour détachement d'un lot à construire de 467 m² a été accordée le 19 juillet.
- La DP GINET Guillaume chemin du vignay a été accordée le 19 juillet pour la division du terrain : détachement d'une parcelle à construire et conservation du surplus par le propriétaire
- La DP CHAPUIS Olivier 620 route du bas juvenin est également accordée pour la création d'un abri accolé à la maison (19m²) pour un four à pain.

Certificats d'urbanisme :

- Une réponse a été donnée à la demande de certificat d'urbanisme d'information en vue de la vente de la propriété Alain REYNAUD 215 route de la Sinière.

2017.025 SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BOURGOIN JALLIEU

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier reçu en juillet du barreau de Bourgoin-Jallieu. Le Bâtonnier attire l'attention des maires des communes dépendantes du ressort du Tribunal de Grande Instance de Bourgoin-Jallieu sur la réforme de la carte judiciaire. Le projet de carte judiciaire vise à regrouper des juridictions et les sites abandonnés serviraient de service d'accueil unique des justiciables. Il rappelle que le Tribunal de Grande Instance de Bourgoin-Jallieu a des délais de jugement qui sont largement inférieurs à la moyenne nationale et qu'il serait nécessaire de maintenir ce service public de proximité accessible à tous, à Bourgoin-Jallieu. Ce tribunal pourrait également avoir vocation à devenir Tribunal de Première Instance

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, d'affirmer son soutien au Barreau du Tribunal de Grande Instance de Bourgoin-Jallieu pour le maintien du Tribunal de Grande Instance à Bourgoin-Jallieu

VOIRIE

Monsieur Jean-Paul HOUET expose la liste des travaux effectués en juillet. Pour la « montée du Riboulet » le revêtement en concassé qui a été posé en bordure de route a été emporté par les pluies. Il sera nécessaire de stabiliser les accotements en bi-couche pour éviter de nouvelles dégradations.

La sortie de la maison FITOUSSI « route de la bougentière » a été sécurisée avec la pose de quilles. Malheureusement, certaines personnes ont volontairement écrasé ces quilles. Cet aménagement restera en place, il apporte satisfaction seule la quille du bas sera légèrement décalée pour améliorer le passage des gros véhicules.

*Monsieur le Maire rappellera à monsieur le maire de Saint Ondras la pose d'un panneau avec réduction de tonnage et interdit aux véhiculx lourds sur « la route de la brocardière » pour compléter la sécurisation de cet axe Saint Ondras/Charancieu.

Chemin de la Grillatière

Monsieur HOUET rappelle qu'il convient d'officialiser cette nouvelle voie et de l'intégrer dans le domaine public.

2017.026 MISE A JOUR DU CLASSEMENT DE LA VOIRIE
COMMUNALE Classement dans la voirie communale d'un chemin créé au lieu-dit la grillatière appelé « chemin de la grillatière »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la dernière mise à jour du tableau de classement a été réalisée en 2012 et approuvée par délibération du conseil municipal en date du 18 janvier 2012.

Ce nouveau classement avait permis d'identifier 16 085 mètres de voies communales

Cette mise à jour du classement de la voirie communale, concerne le classement d'une voie nouvelle créée au lieu-dit Grillatière.

Cette nouvelle voie débute au carrefour avec la voie communale n° 3 appelée « route des Corréards » et se termine au carrefour avec un chemin rural appelé chemin du Vignay soit une longueur de 85 mètres.

Le conseil municipal décide de valider cette modification du classement de la voirie communale et d'intégrer dans ce classement cette nouvelle voie communale dans le domaine public.

CONSIDERANT

que cette opération de classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par les voies, la présente délibération

approuvant le classement des voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu des articles L 141-4 à L 141-10 du code de la voirie routière, Monsieur le Maire propose d'approuver l'intégration de cette nouvelle voie communale dans le classement de la voirie communale.

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL,
à l'unanimité des membres présents

SE PRONONCE

- pour le classement de cette voie communale, comme indiqué ci-dessus, pour une longueur de 85 mètres.

- pour lui donner le nom **chemin de la grillatière**. Elle aura le numéro 27 dans le classement de la voirie communale.

Cette situation conduit donc le conseil municipal à fixer la nouvelle longueur de voies communales à 16 170 mètres.

Le tableau de classement et le plan de classement seront mis à jour ultérieurement sur le fondement de la présente décision.

*La route sous le château devrait être goudronnée semaine 39 en bi couche

*L'élague a été effectué la semaine dernière

*Monsieur Jean-Paul HOUET donne lecture du courrier envoyé par monsieur Christian MILLON. Il est satisfait de l'aménagement effectué « route de la bougentière » mais rappelle un problème d'évacuation des eaux pluviales « chemin de la rochette ».

La pente de la voirie ne permet pas l'évacuation dans les parcelles agricoles mais emporte l'eau dans sa cour. Monsieur Jean-Paul HOUET propose de faire un petit bourrelet en enrobé afin de rediriger l'eau.

*Monsieur Jean-Paul HOUET donne également lecture d'un courrier envoyé par monsieur RANCHON souhaitant la pose d'un stop au carrefour de » la route de la bougentière » avec la RD142 D en venant de Saint Ondras (en face de la maison GILLET)

Cette proposition sera étudiée.

*Monsieur HOUET donne lecture du courrier envoyé par madame BLANC pour le compte des habitants du Clos Catherine. Les propriétaires demandent à ce que la route du lotissement soit intégrée dans le domaine communal puisque le lotissement a plus de 10 ans. Le Conseil municipal n'est pas favorable à cette demande.

*Monsieur le Maire rappelle aussi à l'assemblée la dangerosité de la sortie de la place du village. Une étude sera engagée pour la sécurisation de la RD 142 D au centre du village.

TRAVAUX RUISSEAU

Monsieur Jean-Paul HOUET rappelle le projet de travaux de renforcement du pont le bouillon. Un dossier a été envoyé au service de la DDT police de l'eau mais à ce jour refusé car jugé incomplet. Devant la complexité du dossier, l'entreprise GUILLAUD semble être réticente à effectuer les travaux comme prévu. Par ailleurs, étant donné le délai qu'il reste à courir pour pouvoir effectuer ces travaux à l'automne, il est fort possible que ces travaux soient décalés à 2018.

INSTALLATION PANNEAUX REGION

Monsieur le Maire annonce que suite au financement par la Région d'une partie des travaux d'accessibilité du bâtiment Mairie la Région doit procéder à la pose de deux panneaux sur la commune. Il convient de déterminer les emplacements. Le conseil municipal décide la pose sur la RD 142 vers Conforama et vers Chalamant.

ECOLE

Les effectifs sont de 73 élèves :

25 élèves en maternelles dont 3 tout petits ,5PS, 7MS, 10 GS

22 élèves au cycle 2 6CP,12 CE1, 4CE2

et 26 élèves au cycle 3 5 CE2 13 CM1 et 8 CM2

Les taps ont été supprimés après accord avec les parents d'élèves et les enseignantes. Le retour de la semaine de 4 jours à Charancieu entraîne l'inscription d'enfants qui jusqu'à présent étaient scolarisés à les Abrets-en-Dauphiné commune qui a conservé la semaine à 4 jours et demie à la rentrée 2017. Il s'agit d'élèves dont les parents séparés habitent pour l'un à Charancieu et l'autre à les Abrets-en-Dauphiné.

SALLE DES ECOLIERS

Monsieur François GARCIA rappelle le vœu de la commission solaire à savoir la création de toilettes handicapés dans la salle des écoliers et l'affectation de cette salle à l'école compte-tenu

des effectifs du cycle 3 et de la vocation de la salle des écoliers à être la salle de confinement des élèves.

PERSONNEL

Création de poste

Recrutement

*Monsieur François GARCIA rappelle que madame GUETAT Carole intervient actuellement dans la classe de Cécile LEBOURG à titre de bénévole. Elle est très appréciée des enseignantes, des enfants et dans le cadre des activités TAPS a également été d'un réel soutien.

Il propose à l'assemblée de prendre une délibération de principe permettant l'embauche de personnel en contrat à durée déterminée pour pourvoir aux remplacements ou bien comme dans le cas de madame GUETAT répondre à des besoins occasionnels dus à un surcroît d'activité.

Après discussion la délibération est acceptée avec une abstention. Le conseil accepte à 12 voix POUR la signature d'un contrat à durée déterminée de 140 heures à madame GUETAT Carole pour l'année scolaire 2017/2018.

2017.027CONTRAT A DUREE DETERMINEE BESOINS

SAISONNIERS OU OCCASIONNELS OU REMPLACEMENTS DE CONGES

DIVERS

Le Maire propose au conseil municipal l'embauche de personnels afin de faire face à des besoins saisonniers ou occasionnels :

seconder les agents techniques ou pourvoir aux remplacements en cas de divers congés : congés annuels, congés maladie ... notamment :

pour les entretiens de la voirie, des bâtiments et des terrains, le fleurissement , le ménage de la mairie, le ménage de la salle communale ou des écoles, assurer les services de la cantine ou de la garderie périscolaire, la continuité du service administratif.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Considérant qu'il serait nécessaire de pouvoir embaucher du personnel à temps complet ou non complet sur de courtes durées afin de répondre au mieux aux besoins saisonniers ou occasionnels, aux remplacements de congés maladie ou autres afin d'assurer la continuité de service au sein des services techniques et administratifs de la commune,

Décide de donner tous pouvoirs à monsieur le Maire pour procéder aux embauches de personnels techniques ou administratifs (agent d'entretien, personnels de cantine et garderie, secrétaire) sous forme de contrats à durée déterminée de courtes durées.

*Monsieur GARCIA François rappelle que suite aux départs de deux employés à savoir : monsieur SAVIGNY Didier et Monsieur PELERIN Roger, une offre d'emploi avait été diffusée. La candidature de Monsieur GARNIER Franck actuellement en poste à la CAPI domicilié à Le Pont de Beauvoisin avait été retenue par Monsieur le Maire et les adjoints.

Monsieur GARNIER devait intégrer la mairie de Charancieu le 01.08.2017 mais fin juillet, il a annulé sa demande de mutation.

Monsieur le Maire annonce qu'il a rencontré monsieur DURAND Pierre-Emmanuel dont le contrat CAE expire au 15 novembre 2017 afin de lui proposer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet où il serait stagiaire pendant un an. L'ensemble du conseil municipal est favorable à ce recrutement.

2017.028 TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES DE CHARANCIEU à compter du 15 septembre 2017

Monsieur François GARCIA, rappelle au conseil municipal la délibération du 22 février 2017 les tarifs de location de la salle communale dénommée « salle des fêtes ».

Cette salle a fait l'objet de travaux de mise aux normes accessibilité et est plus grande. Il convient par ailleurs, de tenir compte des équipements mis à la disposition des locataires pour la détermination de nouveaux tarifs.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu les explications de Monsieur GARCIA François,

Après avoir délibéré,

Décide la mise en place d'un nouveau règlement intérieur et d'un nouveau type de contrat,

Décide, à l'unanimité, d'adopter les tarifs de location de la salle des fêtes suivants **à compter du 15 septembre 2017**

	TARIF PARTICULIERS
Habitants de Charancieu + Commerçants/Entreprises de Charancieu	➤ 230.00€ pour le week-end ou jour férié ➤➤ du lundi au jeudi (si disponibilité) 70.00 € pour une journée ou pour un apéritif ➤➤➤ le vendredi (sous conditions)
Habitants extérieurs à la commune de Charancieu	➤ 300.00 € pour le week-end ou jour férié ➤➤ 150.00 € pour une journée ou pour un apéritif du lundi au jeudi (autres jours sous conditions)

	TARIF ASSOCIATIONS
Associations de la commune	<p>➤ Une gratuité par an puis 115.00€ le week-end ou jour férié</p> <p>➤➤ 70.00€ du lundi au jeudi pour une journée ou pour un apéritif</p> <p>➤➤➤ le vendredi (sous conditions)</p>
Associations extérieures à la commune	<p>➤ 300.00 € pour le week-end ou jour férié</p> <p>➤➤ 150.00 € pour une journée ou pour un apéritif du lundi au jeudi</p>

OPTIONS TV/AUDIO

Téléviseurs : 40.00€

Enceintes audio : 30.00€

Pour les options TV/AUDIO une gratuité par an est accordée pour une location effectuée par les Associations de Charancieu.

CAUTIONS :

Une caution de 500.00 € sera demandée pour toute location « particuliers » ou « associations ».

Une seconde caution de 300.00 € est demandée pour toute location TV/AUDIO.

Les cautions pourront être restituées ou n'être restituées que partiellement dès lors que des dégâts auront été constatés après l'occupation de la salle des fêtes et (ou) utilisation du matériel TV/AUDIO.

TRAVAUX ACCESSIBILITE BATIMENT « MAIRIE »

Le conseil municipal est d'accord pour appeler la salle : salle des fêtes.

A l'unanimité le conseil municipal donne son accord. décide de nommer cette salle : « salle des fêtes ».

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux qui se terminent. Il reste à effectuer la mise en service de l'ascenseur dès qu'un système de vidéo sera posé pour sécuriser l'accès.

Les travaux de la façade seront réalisés à l'automne. L'entreprise MARIZY a terminé les travaux conformément au marché signé. Quelques petits suppléments sont venus se greffer entraînant un avenant de travaux de l'ordre de 6 086.70€ TTC.

Il s'agit des travaux suivants :

Fournitures des supports rails cornières murales et des plaques de type Sahara 1 332.25€ HT

Réalisation de béton désactivé sur terrasse 20m² 1 900.00€ HT

Fourniture et pose carrelage 28m² 1 540.00€ HT fourniture et pose de plinthes 300.00€ HT

Par ailleurs Monsieur MARIZY a réalisé des travaux suivants non facturés à titre de geste commercial et en compensation de quelques petites imperfections il s'agit de la pose d'une plaque sur regard, zinguerie, modification placard, plots terrasse, aménagement élévateur : travaux de l'ordre de 3 000.00€.

Par ailleurs des travaux pour un montant de 276€ TTC prévus au marché initial n'ont pas été réalisés ce qui porte le montant total du marché MARIZY à 71 514.30€ TTC.

Le cout total des travaux s'élève approximativement à 133 000.00€ et les achats de mobilier pour 11 000€. Le budget initial a été suivi.

ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur Adrien LARDIN annonce que l'entreprise Eiffage est prête a effectuer les travaux. Monsieur Adrien LARDIN demande à quelle date on commence à réduire l'éclairage public la nuit ?

Monsieur le maire annonce que l'éclairage public était défaillant il y a quelques temps laissant dans le noir la zone d'activité et que c'est justement à cette période que deux incidents ont été constatés. Se pose alors la question de la sécurité si on éteint cet éclairage public.

Le Conseil ne se prononce pas pour l'instant et souhaite réfléchir à la question. Par ailleurs, des précisions seront demandées à l'entreprise pour savoir si une baisse d'intensité ne pourrait pas être possible dans un premier temps afin d'éviter les trous noirs.

QUESTIONS DIVERSES

* Spectacle l'Ogrelet :

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de Louise LANOE sur la possible intervention de Monsieur Philippe GARIN pour un spectacle théâtral dans la salle des fêtes. Ce spectacle au nom de « l'Ogrelet » pourrait faire l'objet d'une représentation samedi 20 janvier 2018 à 18 h.00. IL conviendrait de fixer les conditions. Il faudrait financer deux repas aux artistes et définir la prise en charge financière : totalité par la commune ou bien financement d'une partie par la coopérative scolaire, paiement d'entrée. Le conseil semble favorable à une participation financière modique par adultes. Ce sujet sera affiné lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

*Virement de crédits pour permettre le règlement de la première échéance trimestrielle de l'emprunt de 120000.00€ à régler en octobre et non prévue au budget 2017.

2017.029 DM1 VIREMENT DE CREDITS SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Nature	Montant
66	66111	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	333,00
333,00			

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Nature	Montant
011	6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEM.	-333,00
-333,00			

2017.030 DM2 VIREMENT DE CREDIT EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2017

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
16	1641	OPFI	EMPRUNTS EN EUROS	2 386,00
2 386,00				

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2315	99999	INSTALLATIONS,MATE RIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE...	-2 386,00
-2 386,00				

2017.031 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE (répartition n°01)

Monsieur François GARCIA rappelle qu'un montant de 6 000.00€ a été voté au compte 6574 Subventions aux associations montant non encore affecté à ce jour.

Le conseil Municipal,

Après avoir étudié la demande de subvention de la coopérative scolaire décide d'attribuer un montant de 3 000.00€ à la coopérative scolaire de Charancieu

Un montant de 3 000.00 € reste au compte 6574 DIVERS

Clôture de la séance à 23 h00.
la prochaine séance est prévue en octobre 2017

Numéro d'ordre des délibérations

2017.025 SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BOURGOIN JALLIEU

2017.026_MISE A JOUR DU CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE Classement dans la voirie communale d'un chemin créé au lieudit la grillatière appelé « chemin de la grillatière »

2017.027 CONTRAT A DUREE DETERMINEE BESOINS SAISONNIERS OU OCCASIONNELS OU REMPLACEMENTS DE CONGES DIVERS

2017.028 TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES DE CHARANCIEU à compter du 15 septembre 2017

2017.029 DM1 VIREMENT DE CREDITS SECTION DE FONCTIONNEMENT

2017.030 DM2 VIREMENT DE CREDIT EN SECTION D'INVESTISSEMENT

2017.031 VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE (répartition n°01)

GUTTIN Christian		SAVELLI Christine	Absente procuration donné à Corinne CLAVEL
GARCIA François		POIPY Céline	Absente
HOUET Jean- Paul		LARDIN Adrien	
CLAVEL Corinne		BOUKENDOUR Arezki	
GIRARD Thierry		JANIN Danielle	Absente procuration donné à Corinne CLAVEL
REYNAUD David		DIJOUX Sylver	
LIATARD Jocelyne	Absente procuration à Jean-Paul HOUET	GIRAUDO Didier	Absent
JOUFFREY Marc	Absent procuration à GARCIA François		